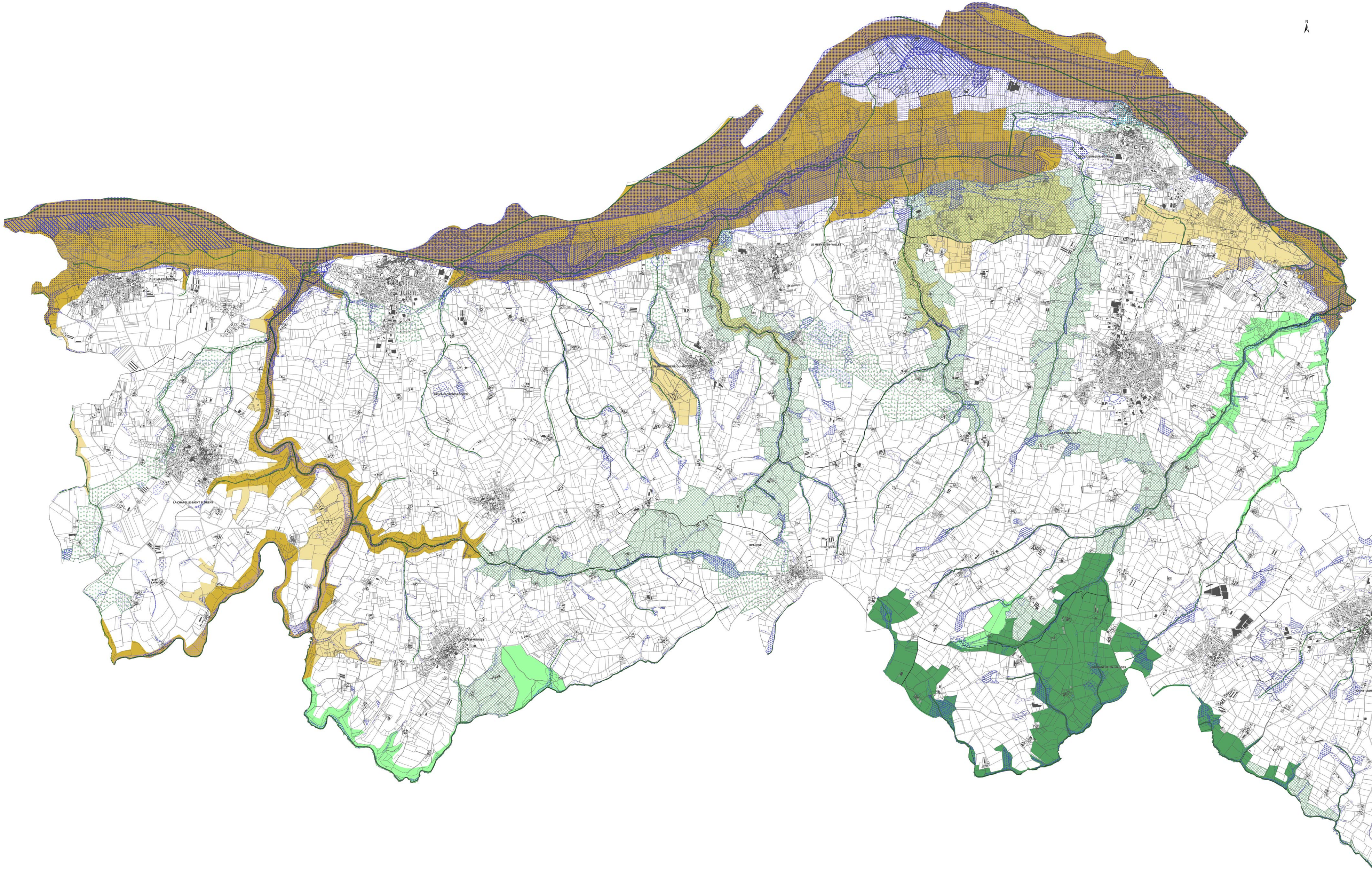

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage
HARDY
Commune de Mauges-sur-Loire
MAUGES LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'approbation

Règlement graphique complément

Echelle 1/16 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du 16 décembre 2019

Pour la Commune
Le Maire de Mauges-sur-Loire
Jean-Claude BOURGET

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 820 SAINT HERBLAIN Cedex / 0 02 40 78 56 56
Agence Bretagne : 7 rue Le Breuil / 29 480 LE RELECQ KERHUON / 0 02 98 42 82 84
E : contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation

- B1
- B2
- B3
- R1
- R2
- R3
- R4

La ZONE « B » , constituant le reste de la zone inondable peu vulnérable, compte tenu de leur caractère urbain marqué et des enjeux de sécurité, les objectifs sont :
- le maintien de la vie et de l'activité humaine
- la limitation des biens exposés
- la réduction de la vulnérabilité des constructions dans le cas où celles-ci pourraient être autorisées

La ZONE « R » , champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle pour laquelle les objectifs sont, du fait de son faible degré d'équipement, d'urbanisation et d'occupation :
- la préservation des biens et activités permanentes
- la limitation des biens exposés
- la préservation du champ d'inondation
- la conservation des capacités d'écoulement des crues

Atlas zones inondables

- Atlas zones inondables de l'Evre

Périmètre de protection de captage

- Immediat
- Rapproché
- Eloigné

Inventaire des zones humides

- Enjeu majeur
- Enjeu fort
- Enjeu moyen

Coeur de biodiversité

- Réservoir majeur
- Réservoir secondaire
- Réservoir local

Corridors

- Corridor majeur (cours d'eau)
- Corridor secondaire (cours d'eau)
- Corridor majeur
- Corridor secondaire
- Corridor local

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage